

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2022.47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	25
Procurations :	02
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD – Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROU – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Renzo GIULIANI

Procurations : Anne VENTALON à Michel CEYSSON - Michel ESCHALIER à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Délégation de service public relative à la gestion du théâtre, des salles de cinéma, de la salle d'exposition Volane et des salles communales – Choix du délégataire

Par délibération N°2022.36 du 13 avril 2022, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre, des salles de cinéma, de la salle d'exposition et des salles « à la location » de la Ville de Vals-les-Bains, autorisant ainsi le lancement de la procédure simplifiée de mise en concurrence après publicité suivant les prescriptions des articles L.1411-1 et suivants, R.1411-1 et suivants du CGCT.

Un avis de concession a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation <http://marchespublics.ledauphine-legales.com> et publié au BOAMP du 29 avril 2022 au 20 mai 2022. La date limite de réception des candidatures était fixée au vendredi 20 mai 2022 à 17h.

Une offre unique a été reçue dans les délais, celle de l'ASSOCIATION CULTURE EN VIVARAIS, association loi 1901.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 25 mai 2022, et le 28 juin 2022 pour étudier la candidature, puis l'offre de CULTURE EN VIVARAIS.

Les procès-verbaux de ces deux commissions, ainsi que le dossier de consultation, sont consultables aux services techniques.

../..

.2.

Il est proposé de retenir l'association CULTURE EN VIVARAIS et de lui confier la délégation de service public pour la gestion du théâtre, des salles de cinéma, et de la salle d'exposition « Volane », pour un montant de participation communale annuelle de 200 000€.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'attribuer le contrat de DSP à l'association CULTURE EN VIVARAIS,
- D'autoriser le maire, ou un adjoint, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, APPROUVE cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUL. 2022
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 11 juillet 2022

Le Maire

Michel CEYSSON

